PROCÈS-VERBAL

Commission des Compétitions N° 30
Réunion du mardi 25 janvier 2022

Présidence : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Maurice FOURNILLON - Pascal LOISILLON – Bernard TESTEAUX – Guy GOUGEON

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

1- Adoption Procès-verbal

Les procès-verbaux de la Commission des Compétitions des 18 et 19 janvier 2022 sont adoptés à l'unanimité.

2- Horaires des rencontres

Considérant l'article 9 alinéa 4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, la Commission informe que dès le week-end des 29 et 30 janvier 2022 :
- les rencontres seniors (Masculins et Féminins) sont fixées à 15 h,
- les rencontres de lever de rideau sont fixées à 12 h 30 au lieu de 13 h (dans le cadre du COVID-19).

Horaire des matchs de jeunes sur des terrains dont l'éclairage n'est pas classé :
La Commission précise que les rencontres de championnat U15, U17 et U18 qui se déroulent sur des terrains dont l'éclairage n'est pas classé auront lieu à **15 h**.

3- Forfaits

Match Championnat Départemental 4 Seniors Poule A
N°23885055 du match – Ent.Oucques/Vcrf 2 – Herbault JF 2 2 du 23.01.2022

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la correspondance du club de **Herbault JF** envoyée au District le 22.01.2022 à 12 h 00 déclarant le forfait de son équipe (Hors délais),

Par ces motifs :

Donne match perdu par forfait à l'équipe de **Herbault JF 2** (0 – 3 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de **Ent. Oucques/VCRF 2** (3 – 0 et 3 points) en application de l'article 6.1.f. des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2021/2022 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 10.07.2021,

Inflige une amende de 53.00 € au club de **Herbault JF**, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

****

Match Championnat Départemental 4 Seniors Poule B
N°23885279 du match – Chailles/Candé AS 2 – St Laurent la Ferté CA 2 du 23.01.2022

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la correspondance du club de **St Laurent la Ferté CA** envoyée au District le 23.01.2022 à 09 h 05 déclarant le forfait de son équipe (Hors délais),

Par ces motifs :

Donne match perdu par forfait à l'équipe de **St Laurent la Ferté CA 2** (0 – 3 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de **Chailles/Candé AS 2** (3 – 0 et 3 points) en application de l'article 6.1.f. des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2021/2022 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 10.07.2021,

Inflige une amende de 53.00 € au club de **St Laurent la Ferté CA**, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

****

Match Championnat Départemental 4 Seniors Poule B
N°23885277 du match – Mer US 3 – Chouzy/Onzain AS 3 du 22.01.2022

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la correspondance du club de **Chouzy/Onzain AS** envoyée au District le 21.01.2022 à 17 h 59 déclarant le forfait de son équipe (hors délais),

Par ces motifs :

Donne match perdu par forfait à l'équipe de **Chouzy/Onzain AS 3** (0 – 3 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de **Mer US 3** (3 – 0 et 3 points) en application de l'article 6.1.f. des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2021/2022 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 10.07.2021,

Inflige une amende de 53.00 € au club de **Chouzy/Onzain AS**, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

4- Arrêtés municipaux

Liste des Arrêtés municipaux pour la journée du 22 et 23.01.2022: Beauce la Romaine – Couffy – Fougères sur Bièvre – Marolles – Montrichard – St Amand Longpré – St Sulpice de Pommeray – Sambin – Suèvres – Yzeures sur Creuse.

5- Demande de modification de match + matchs non joués COVID

La Commission souhaite informer les clubs de son indulgence pour les demandes de report de match lors de la 1ère journée de championnat Jeunes – Phase 2 au regard de la situation sanitaire et plus particulièrement de l'augmentation des cas Covid.

Annexe 1 du PV – Tableau des matchs reportés

Match Championnat U15 D2 Poule B
Match – Ent. ASSG-AJSMB 1 – Ent. Sologne des Rivières 1 du 22.01.2022

La Commission ne peut autoriser le report de la rencontre au 19.03.2022 car il s'agit d'un tour de Coupe U15 et l'équipe **Ent. ASSG-AJSMB 1** est susceptible de se qualifier pour cette date.
La Commission fixe la rencontre au **samedi 5 février 2022**.

****

Match Seniors Féminines à 8
Match – Naveil JS 1 – CSF 1 du 23.01.2022

La Commission ne peut autoriser le report de la rencontre au 27.02.2022 car il s'agit d'un tour de Coupe Seniors Féminines à 8.
La Commission fixe la rencontre à une date ultérieure.

6- Matchs de retard en Départemental 2 – Poule B

La Commission informe les équipes de Départemental 2 – Poule B du calendrier très serré et compte-tenu des matchs en retard, des qualifications en Coupe et de la crise sanitaire, il sera difficile de fixer tous les matchs le week-end.

Il ne sera pas exclu d'imposer un match de championnat sur un tour de Coupe. Il faudra donc pour les clubs, présenter une autre équipe.

7- Correspondances

Mail du club de Ouzouer CA du 21.01.2022 : Remboursement des frais de déplacement
Considérant l'article 24 alinéa 3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, la Commission autorise le remboursement des frais de déplacement de l'équipe 2 du club d'Ouzouer CA lors de la rencontre Turque Blois ASC 1 – Ent. CAOM ASCE 2 du 7 novembre 2021.
Le tarif appliqué est de 0,401 €/km.
Le remboursement des frais est donc de 44 km aller (via Michelin, l'itinéraire le plus court est retenu) soit 88 km x 0,401 € = 35,29 €

Mail du club de Fossé/Marolles EF du 24.01.2022 : Arrêté sur le terrain de Marolles
La Commission a bien pris note de l'arrêté sur le terrain de Marolles et fixe la rencontre de Départemental 3 – Poule B Fossé/Marolles EF 1 – La Chaussée ASJ 3 le dimanche 30 janvier 2022 à 14 h 30 **sur le terrain de St-Sulpice**.

Mail du club de Fougères/Ouchamps/Feings US du 25.01.2022 : Report du match prévu le 29 janvier 2022 suite à des cas Covid
Après étude des justificatifs fournis, la Commission reporte la rencontre de Départemental 3 – poule C Fougères/Ouch./Feings US 1 – St-Gervais AS 2 au samedi 12 février 2022 à 19 h.

Mail du club de Maves C du 25.01.2022 : Information sur les descentes de Départemental 3
La Commission demande au club de se référer au tableau des montées et des descentes en ligne sur le site.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Responsable :
Tony CIZEAU

Publié le 27/01/2022